RESSOURCES ET VOUS

LIBÉRATION ET RETOUR EN COLLECTIVITÉ

ENTREVUE EXCLUSIVE

Marie-Marthe Cousineau, présidente-sortante de la Société de criminologie du Québec

PLACE AUX ÉTUDIANTS

Résumé de leur mémoire de maîtrise

LES DÉFIS DE L'ACCÈS À UNE MESURE DE LIBÉRATION ANTICIPÉE AU QUÉBEC

> Résumé d'une recherche partenariale



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Marion Vacheret

Professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal; Chercheure, Regroupement Droit, Changements et Gouvernance, Université de Montréal

Vice-président

Daniel Bellemare

Directeur général, Centre résidentiel communautaire Maison Radisson

Secrétaire-Trésorier

Sébastien Pilon

Directeur, Établissement Drummond, Service correctionnel du Canada

Présidentesortante

Marie-Marthe Cousineau

Vice-Doyenne, vice-décanat aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, Université de Montréal;

Directrice scientifique, CRSH-Partenariat -Trajetvi;

Directrice intérimaire CRI-VIFF, Montréal

Administrateurs

Pierre Allaire

Inspecteur-chef, Directeur, Direction des services spécialisés en enquêtes, Direction générale : grande fonction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec

René-André Brisebois

Agent de planification, de programme et de recherche, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Line Fortin

Directrice générale adjointe par intérim, Réseau correctionnel de l'Ouest-du-Québec, Ministère de la Sécurité publique du Québec

Arlène Gaudreault

Présidente de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Hélène Simon

Gestionnaire retraitée, Ministère de la Sécurité publique du Québec et représentante de la communauté

Gilles Trudeau

Secrétaire corporatif, Centre communautaire juridique de Montréal



BULLETIN DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE CRIMINOLOGIE DU QUÉBEC

Septembre 2018

2000, Boulevard St-Joseph Est, bureau 38 Montréal (Québec) H2H 1E4

> <u>Téléphone</u> 514 529-4391

<u>Messagerie</u> crimino@societecrimino.qc.ca

Retrouvez-nous sur le web www.societecrimino.qc.ca Facebook—Twitter—Linkedin

La production et la diffusion de ce bulletin sont rendues possibles grâce à un financement du ministère de la Sécurité publique du Québec • Les textes apparaissant dans le Ressources & vous sont publiés sous la responsabilité exclusive des auteur(e)s • Les images utilisées dans ce bulletin le sont à des fins d'illustration des propos uniquement et les personnes représentées sont des modèles.

Production et révision : Laurence Cloutier et Caroline Savard • **Conception et réalisation graphique** : Laurence Cloutier • **Fondateur** : Samir Rizkalla • **Cofondatrice** : Lyse A. Chamberland



P.5 Entrevue bilan des 10 années de la présidente-sortante MARIE-MARTHE COUSINEAU

COMPATIBLE OU NON?

P.9 Étude de la nature des rôles de surveillance et de soutien à la réinsertion sociale à travers les représentations d'intervenants cliniques en centre résidentiel communautaire

LE RETOUR EN COLLECTIVITÉ

P.14 d'ex-détenus aînés présentant des problèmes de consommation d'alcool : défis et réflexions sur le plan de l'intervention

P.20 LES DÉFIS DE L'ACCÈS à une mesure de libération anticipée au Québec

P.26 FORMULAIRE D'ADHÉSION à la Société de criminologie du Québec



100 ANS DE JUSTICE PÉNALE

Vous êtes cordialement invités à présenter une proposition de communication dans le cadre du congrès 2019, organisé conjointement par la Société de criminologie du Québec et l'Association canadienne de justice pénale (ACJP). Cette édition arrive à point puisqu'elle soulignera les 100 ans d'existence de l'ACJP. Vous avez jusqu'au 9 novembre 2018 pour soumettre votre proposition de communication.

L'événement 2019 étant d'envergure pancanadienne, nous vous attendons en grand nombre du 6 au 9 novembre 2019 à l'Hôtel Le Concorde de Québec. Profitez de cette occasion unique pour enrichir vos savoirs et rencontrer divers professionnels, qui comme vous, cherchent à faire la différence dans leur milieu. Vous aurez la chance de découvrir et de discuter des résultats des plus récentes recherches, des avenues d'intervention prometteuses, des partenariats inspirants et de l'importance du travail concerté dans les différents champs que touche la justice.

L'ACJP, la Société de criminologie du Québec et les membres du comité organisateur du congrès invitent les chercheur(e)s, les étudiant(e)s, les intervenant(e)s, les gestionnaires, les décideur(e)s, etc. à soumettre une proposition de communication s'inscrivant dans l'un des sous-thèmes présentés plus bas. Les propositions doivent préférablement viser une meilleure compréhension du sous-thème dans sa globalité, proposer ou inspirer de nouvelles pistes d'intervention, ou encore présenter des actions novatrices. Le contenu des blocs thématiques n'est toutefois pas exhaustif. Des thèmes originaux pourraient être ajoutés, s'ils sont en lien avec les connaissances et les actions développées en criminologie ou en justice.

Vous avez jusqu'au 9 novembre 2018 pour soumettre votre proposition de communication. Pour consulter l'Appel de communication et pour remplir le formulaire de soumission, rendez-vous au : http://www.societecrimino.qc.ca/congres/congres-2019-appel.php





Entrevue bilan des 10 années de la présidente-sortante MARIE-MARTHE COUSINEAU

Par Laurence Cloutier

Responsable des communications et du service aux membres de la Société de criminologie du Québec

Marie-Marthe Cousineau fut présidente de la Société de criminologie du Québec (SCQ) pendant 10 ans, et ce, jusqu'en décembre 2017. Impliquée au sein de l'organisation, elle occupait au même moment un poste de professeure titulaire à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. À l'automne 2017, Mme Cousineau a été nommée vice-doyenne aux cycles supérieurs, à la formation et aux partenariats professionnels de l'Université de Montréal. C'est dans cette nouvelle transition professionnelle que Mme Cousineau tire sa révérence de la présidence du conseil d'administration de la Société de criminologie du Québec. La SCQ est allée à sa rencontre pour faire avec elle le bilan de ses 10 années d'implication. Retour sur un parcours excitant et relevé de défis...

CE QUE REPRÉSENTE LA SCQ

Après 10 ans d'implication à la présidence de la

Société, son attachement envers l'organisation est indéniable. Pour la professeure maintenant devenue vice-doyenne, la SCQ est un lieu de rencontre qui transcende la criminologie, en ce sens que ses membres et participants actifs proviennent de milieux diversifiés, mais se rejoignant par leurs préoccupations communes pour la justice. La SCQ se distingue donc d'un ordre, qui régit une profession, ou encore d'une association professionnelle. On parle donc d'un véritable carrefour unique, où les gens - qui partagent un intérêt commun envers la justice pénale, les phénomènes criminels ainsi que ses acteurs - partagent, échangent et s'enrichissent de leurs savoirs mutuels afin de faire évoluer les de faire pratiques et les avancer connaissances:

« C'est véritablement un lieu qui utilise les connaissances et la recherche comme leviers pour prendre position et apporter un avis éclairé, comme la réinsertion sociale, la libération conditionnelle, la multiplication des prisons, etc. »



Par exemple, le *Ressources et vous* est une revue d'inspiration qui permet d'informer nos membres sur une foule de problématiques d'actualité. Les auteurs s'impliquent avec générosité, de façon bénévole, et sont de précieux partenaires de l'organisation.

DES SOUVENIRS MÉMORABLES

Quand on prend le temps de demander à Mme Cousineau ce qui la fait sourire en repensant

aux moments forts de son passage, les congrès organisés par la Société de criminologie lui viennent instantanément à l'esprit. Pour la vicedoyenne, ces événements phares de la SCQ sont une occasion d'échanges sur une variété impressionnante de problématiques, une opportunité de faire le point sur les interventions et projets prometteurs, ainsi que sur les différentes avancées scientifiques. Outre les congrès, elle souligne également qu'elle se souviendra toujours de la prise de position de la Société concernant la loi sur les jeunes contrevenants. Ce mouvement fort et unanime de la part de tous les intervenants du conseil d'administration de la SCQ a marqué les mémoires.



« Ensemble, nous avons fait front commun contre l'approche punitive et le durcissement des mesures envers les jeunes contrevenants. »



L'ÉVOLUTION DE LA SCQ PAR LES YEUX DE MARIE-MARTHE COUSINEAU

En 10 ans, les changements ont été nombreux et la Société de criminologie a dû s'adapter aux nouvelles réalités. Marie-Marthe Cousineau a été aux premières loges de ces transformations. Professeure de l'École de criminologie et chercheur, cette présidente a vu le congrès se transformer : autrefois le rassemblement des intervenants, le monde académique se faisait rare. Maintenant, les éditions de cet événement sont de véritables lieux de rencontre entre le milieu de la recherche et de la pratique. Le congrès a permis, en quelque sorte, de faire tomber les barrières. De nombreuses rencontres professionnelles ont donc été possibles et de nombreux projets sont le fruit de ces rassemblements.

D'ailleurs, ces événements ont eu la chance de s'associer, dans les 10 dernières années, à de judicieux partenaires, qui ont amené avec eux un tout autre public inconnu de la Société de criminologie auprès duquel la SCQ a pu rayonner. Par exemple, en 2011, c'est avec l'Association canadienne de justice pénale que la SCQ a fêté son 50e anniversaire. D'envergure pancanadienne, ce congrès fut marqué par un sentiment d'ouverture, où différents préjugés ont été confrontés à la réalité : que nous venions de l'Ouest ou de l'Est du pays, nos préoccupations sont communes. La Socié<u>té de</u>

criminologie est fière de renouveler ce partenariat pour le congrès 2019, alors que c'est au tour de l'Association canadienne de justice pénale de fêter son centenaire. En 2015, c'est avec enthousiasme que la SCQ s'est associée à la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison. Le monde de l'éducation étant un public peu rejoint par l'organisation, cette collaboration a permis d'élargir les publics et d'accéder à une tribune internationale. Le partenariat avec le Centre international de prévention du crime en 2013 a lui aussi permis de piquer l'intérêt des professionnels internationaux. Ces associations

sont bénéfiques pour les deux parties, qui œuvrent dans des cercles distincts, mais complémentaires. L'enrichissement est donc mutuel.

Mme Cousineau souligne également que la Société a évolué parallèlement au développement de différentes écoles de

criminologie, de criminalistique, de police et autres, augmentant par le fait même ses publics et les opportunités d'association.

DES DÉFIS QUI ONT FAIT GRANDIR L'ORGANISATION

Les conjonctures de l'environnement de la Société de criminologie n'ont pas nécessairement toutes été favorables. Dans les dernières années, l'économie a été marquée par des coupures budgétaires, affectant les organismes à but non lucratif. La consommation de l'information se fait aussi différemment : internet et les réseaux sociaux ont changé la

donne. Dans le domaine de la criminologie, l'Ordre professionnel des criminologues est né dans le but de régir la profession et d'assurer la protection du public. Tous ces exemples ont eu un impact sur l'organisation, qui a dû faire preuve d'originalité pour évoluer.

Le grand défi auquel doit faire face la Société de criminologie actuellement est sans aucun doute de se faire connaître auprès de nos publics cibles :

« N'étant pas une organisation de services, notre mission est de promouvoir les connaissances. C'est notre force et nous devons miser sur cet aspect. »

DES SUCCÈS DIGNES DE MENTION Mme Cousineau se dit

Mme Cousineau se dit sidérée de ce qu'arrive à faire la Société de criminologie, dont l'équipe exécutive n'est composée que de seulement deux personnes. De l'événementiel aux formations, en passant

par le développement d'outils et la conception du bulletin des membres, la SCQ se donne des occasions d'influencer les milieux et de diffuser les connaissances. Effectivement, la SCO accomplit de magnifiques choses avec très peu de ressources financières et humaines. La permanence et l'implication des différents siégeant professionnels au conseil d'administration aident énormément à faire bouger les choses au sein de l'organisation. La variété des expertises autour de la table est extrêmement bénéfique et enrichissante. Elle n'omet pas de mentionner les membres, qui



continuent d'appuyer la mission de la SCQ d'année en année et qui sont un facteur important de son succès. Bien que les programmes d'adhésion tendent à diminuer en popularité depuis l'avènement des nouvelles technologies et des nouvelles générations sur le marché du travail, la Société réussit tout de même à maintenir un bassin intéressant et diversifié de membres, tout comme à attirer de nombreux participants à ses événements.

SES PLUS GRANDES ASPIRATIONS POUR LA SCQ

Comme pour tout organisme communautaire, les ressources humaines et financières étant très limitées, Mme Cousineau souhaiterait voir l'équipe exécutive passer à trois, voire à quatre employés permanents, afin de se donner les moyens d'accomplir un plus grand nombre d'activités. Mais pour pouvoir y arriver, la Société doit innover et trouver différents efficaces pour augmenter movens financement autonome. Ces enjeux de gestion représentent les principales préoccupations actuelles du conseil d'administration et constituent de grands défis à venir.

DE JUDICIEUX CONSEILS POUR SON SUCCESSEUR

Sa successeure, Mme Cousineau la connaît très bien. Collègues professeures de longue date, Mme Marion Vacheret et Mme Marie-Marthe Cousineau travaillent toutes deux à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. L'arrivée de Mme Vacheret à la présidence de l'organisation est conjoncturelle au vent de renouveau qui touche l'organisation depuis 2017. Effectivement, les défis qu'attend la nouvelle présidente ne manquent pas d'être intéressants. De la planification au

repositionnement stratégique en cours, Mme Vacheret verra la SCQ évoluer rapidement. Le CA se renouvelle petit à petit et de nouvelles idées et formules émergent. Mme Cousineau insiste aussi sur l'investissement en temps et en ressources que le poste de présidente exige. Toutefois, le sentiment de valorisation et l'enrichissement que cela apporte font vite oublier les longues heures de travail. Cette mise à contribution, Mme Cousineau y fait référence en terme de «bénévolat récompensé». La présidence amène également son lot nouvelles découvertes professionnelles, des tâches habituellement inaccessibles ลแx professeurs universitaires, rendant la position

encore plus intéressante pour celui ou celle qui l'occupe.

La Société de criminologie est fière d'avoir eu cette leader incontestée à sa tête pendant plus de 10 ans. avoir Pour relever les défis qui se sont présentés à elle avec honneur et diligence, la Société lui dit :

Merci et au revoir!



COMPATIBLE OU NON?

Étude de la nature des rôles de surveillance et de soutien à la réinsertion sociale à travers les représentations d'intervenants cliniques en centre résidentiel communautaire

Par Frédérique Giguère

Finaliste pour le Prix du ministre de la Sécurité publique du gouvernement du Québec pour son mémoire de maîtrise

Trouver un équilibre entre la gestion du risque et la relation d'aide dans un contexte de surveillance légale représente un tour de force pour les divers intervenants cliniques en milieu correctionnel fermé et ouvert, notamment en centre résidentiel communautaire (CRC) ou communément appelé maison de transition. Ces intervenants informent, expliquent, discutent. dissuadent. persuadent, évidement, neutralisent. Ils souhaitent générer des changements qui soient intériorisés et ancrés dans un mode de vie nouveau chez le libéré. De son côté, la personne mise en liberté sous conditions craint l'exercice des rôles d'autorité et paraît confrontée à de nombreuses résistances. Elle perçoit l'intervenant chargé de son dossier comme étant l'agent au pouvoir discrétionnaire, qui voudra le diriger,

contrôler et le surveiller. Donc, l'aide qui lui est proposée par ce même agent lui paraît davantage comme une tentative, malhabile ou subversive, de dissimuler la relation d'autorité qu'une aide véritable (Gosselin, 1979). Les rôles à jouer sont souvent contradictoires et paraissent difficiles à concilier. Cet aspect rend la pratique inconfortable, génère souvent des tensions et contribuerait au stress et à la fatique professionnelle (Whitehead et Lindquist, 1985; Sigler, 1988; West et Seiter, 2004). Les enjeux liés aux doubles rôles, entre aider et punir, ont été traités dans la littérature et soulèvent encore des questions (Chauvenet, Orlic et Benguigui, 1994; Casoni, 1996; Rostaing, 1997; Lynch, 2000; Vacheret, 2002; Digneffe et Adam, 2004; Abadinsky, 2012).

Pour certains auteurs (Buchan, 1972; Gosselin, 1978; Palmer, 1983), la relation d'aide et le contrôle seraient compatibles dans la pratique avec des bénéficiaires volontaires ou non, car ils présentent sensiblement mêmes les caractéristiques (Gosselin, 1978). Or, contexte de surveillance légale, la personne libérée doit accepter qu'il y ait des sanctions à son désengagement ou à sa non-participation suivi. C'est exactement l'aspect volontaire de la relation d'aide dans un contexte légal et le caractère pénalisant de la nonparticipation qui rendent la conciliation des différents rôles inconfortable. Le détenu ou le libéré aurait théoriquement le choix s'engager dans une démarche thérapeutique, mais le choix de s'impliquer, par exemple, dans son plan de traitement correctionnel, ne lui appartiendrait pas. Pour Blankstein (1986), le processus d'intériorisation, essentielle chez la personne en traitement¹, nécessite que l'ordre

^{1.} Dans le présent contexte, le terme de traitement signifie agir sur quelqu'un et influencer son mode de vie pour changer positivement son comportement et sa perception. » (Blankstein, 1986 :68)

et la discipline ne soient pas commandés de l'extérieur par un agent de contrôle social. Les formes d'assistance aux libérés sur questions pratiques telles que l'argent, la recherche d'un logement ou d'un emploi et le support aux activités de réinsertion sociale relèvent du domaine thérapeutique. L'assistance peut aussi faire référence à une aide apportée pour surmonter les effets du délit ou de la résolution de problèmes interpersonnels. Il s'agit de tâches qui incombent aux maisons de au transition et sont liées dispositif thérapeutique des services correctionnels. De telles formes d'assistance, propres aux maisons de transition, exigent une dose minimale de confiance réciproque entre le client et son intervenant (Blankstein, 1986). Le lien de confiance revêt l'un des enjeux thérapeutiques associés au paradoxe de l'aide par le contrôle. Si le traitement est vu comme une menace, le libéré s'y opposera et refusera toute influence, perçoit souvent comme étant qu'il l'ingérence. Par exemple, l'objectif de traitement centré sur la responsabilisation du délinquant face à ses gestes et face à sa mobilisation de tous les jours dans son processus de réinsertion sociale s'actualise par des injonctions à la participation traitement correctionnel au (Quirion, 2006, 2009; Jendly, 2012).

@Pixabay

Selon Blankstein (1986), les sanctions ou conséquences doivent être prises par un personnel qui n'est pas lui-même en charge du traitement de son client, soit de l'accompagnement. Cette façon de fonctionner permettrait d'éviter que les intervenants correctionnels se laissent emporter à leurs sentiments d'agressivité et de frustration, notamment (Blankstein, 1986 : 75).

Savoir si la réhabilitation des délinquants passe par des mesures de surveillance sévères ou des mesures d'aide et de soutien reste une préoccupation récurrente en matière pénale (Wilson, 2006). Ce dilemme incontournable en intervention correctionnelle est en quelque sorte incarné dans le travail quotidien de chaque intervenant. L'ambivalence vécue chez l'intervenant correctionnel entre aider et contraindre est d'autant plus présente considérant que derrière chaque personne prise en charge, il y a une ou des victimes.

OBJET D'ÉTUDE

Le personnel clinique en CRC qui œuvre dans le champ de la réinsertion sociale auprès d'hommes sentenciés, tant au niveau fédéral que provincial, représente un groupe tout désigné afin d'appréhender un objet d'étude

tel que la nature des rôles de surveillance et de soutien à la réinsertion sociale. L'objectif de cette étude à visée exploratoire était de mieux comprendre le point de vue des intervenants au sujet des rôles de surveillance et de soutien à la réinsertion sociale qu'ils sont amenés à jouer en tant qu'intervenants cliniques auprès d'une clientèle d'hommes libérés sous conditions au

profil criminel varié.

Inspirés d'une approche phénoménologique, 14 entretiens semi-dirigés ont été menés auprès de conseillers cliniques et de directeurs cliniques, dont 11 pratiquent dans six CRC ainsi que de ex-détenus devenus trois intervenants accompagnateurs en milieu correctionnel. Afin de laisser développer leur propos le plus spontanément possible et pour voir se dégager les significations personnelles liées à leur travail, les participants ne connaissaient pas précisément l'objectif de la recherche.

RÉSULTATS

Tout d'abord, il émane du matériel recueilli une tension entre l'intention de se conformer aux principes du risque, des besoins et de la réceptivité (modèle RBR) (Andrews et all., 1990; Bonta et Motiuk, 1992; Andrews et Bonta, 2006, 2014) qui insiste sur la production, la sélection, l'organisation et la combinaison d'informations (Quirion et D'Addesse, 2011) et une vision humaniste historiquement associée au milieu correctionnel communautaire : les intervenants rencontrés tentent de négocier entre un système axé sur la gestion du risque et un modèle humaniste non directif davantage associé à de l'accompagnement. Cette tension s'est traduite par de l'inconfort, de la frustration et de l'insatisfaction, particulièrement chez six conseillers cliniques. Les résultats obtenus par la présente recherche permettent de suggérer que les sentiments de stress, de lourdeur ou d'angoisse chez certains intervenants qui travaillent particulièrement auprès de libérés fédéraux seraient liés, en partie, au principe d'imputabilité, mais également à de la confusion quant au rôle à jouer auprès des clients : quand s'agit-il d'exercer une fonction de contrôle et quand faut-il, au contraire, exercer une fonction d'aide ? Quelques personnes rencontrées craignent d'être prises à partie au cœur d'une enquête nationale où ils devraient rendre des comptes.

Bien que la dimension de la gestion du risque domine les représentations des participants, les éléments associés à une approche thérapeutique centrée sur la réhabilitation persistent dans le modèle observé. intervenants tendent vers une approche non directive laissant le libéré s'approprier son expérience de réinsertion sociale. Le milieu correctionnel communautaire répond, en ce sens, aux fondements de l'approche réhabilitative tournée vers relation une interpersonnelle de qualité entre l'intervenant clinique et le libéré, où l'individualité de chaque client, tel qu'il se présente à eux au moment de leur passage en maison de transition, est prise compte. L'ensemble des intervenants rencontrés investissent les tâches d'accompagnement, ce qui explique les tensions vécues.

De plus, la négociation entre le modèle de la gestion du risque et celui de l'accompagnement



donne lieu à une stratégie que certains intervenants ont appelée « l'aide par le contrôle ». Cette rhétorique répond aux principes soulevés par une approche de la relation d'aide en contexte d'autorité, basée notamment sur une bonne compréhension de la notion d'autorité chez l'intervenant correctionnel (Buchan, Gosselin, 1978; Palmer, 1983). Selon ce qui a été rapporté, les intervenants plus expérimentés comprennent les implications théoriques de la notion d'autorité et indiquent vouloir en user de manière positive afin d'amener le client à changer ses comportements perturbateurs, par

des mesures de contrôle via les gains et les pertes de privilèges et ainsi l'aider à se responsabiliser face à ses gestes et acquérir l'autonomie (Gosselin, 1979). Les notions d'autorité, de et de contrôle pouvoir paraissent moins bien assimilées chez les intervenants novices, ce qui qu'ils peut expliquer

rencontrent davantage de difficultés à négocier avec les différents rôles.

À la lumière des entrevues, les intervenants qui souhaitent exercer un rôle professionnel dans le contexte correctionnel communautaire semblent éviter les conflits et l'ambiguïté de rôle par le biais de diverses stratégies d'ajustement. L'expression « mettre ses limites » fut utilisée par la majorité des personnes rencontrées et elle fait référence à des dimensions qui se situent au plan de considérations structurelles, affectives ou éthiques. C'est donc dire qu'afin d'éviter les problèmes occasionnés par la double

fonction, les participants ont soulevé l'importance d'établir le cadre de l'intervention, de bien connaître ses limites personnelles ainsi que les limites de la relation professionnelle avec la clientèle. En premier lieu, présenter le cadre de l'intervention avec les clients, bien expliquer son rôle et être en mesure de définir son sens paraît incontournable pour l'ensemble des participants. Deuxièmement, sur le plan des limites personnelles, certains participants ont indiqué que « l'intervenant est son principal outil de travail ». Il y aurait donc des défis pour clinicien au niveau de la maturité professionnelle, mais également au niveau

> d'une reconnaissance de ses propres enjeux affectifs et personnels. Finalement, l'expression, « lui, il vient me chercher! », qui fait référence à une panoplie de contreattitudes, soit de réactions négatives au contact de clients en particulier, fut évoquée autant par des intervenants seniors que par les novices. À cet effet, la

double fonction contribuer pourrait contre-attitudes. l'amplification des Cette dimension qui touche à l'éthique professionnelle s'est aussi révélée lors de l'analyse selon la capacité des intervenants à démontrer un certain engagement affectif envers leur client. Les participants ont verbalisé s'être attachés à leurs clients et même avoir partagé avec eux des aspects personnels de leurs vies. Établir des limites à la relation professionnelle dans un contexte de proximité tel que dans une maison s'avérer transition peut compliaué, notamment lorsqu'il il y a des affinités entre



l'aidé et l'aidant. L'engagement affectif s'est aussi illustré selon la négation d'un sentiment de culpabilité chez les participants lorsqu'un client rencontre des difficultés lors de son suivi. L'ensemble des participants ont indiqué qu'afin d'éviter de vivre un sentiment de culpabilité, ils n'acceptent tout simplement pas de prendre le blâme d'un échec. Les participants tentent de se forger une carapace ou « être un peu téflon », ce qui aiderait le professionnel à se préserver des tourments liés à un engagement affectif.

La dimension de l'engagement affectif a été mise en scène de façon éloquente et pourrait en quelque sorte représenter l'un des enjeux à relation d'aide maieurs la de type criminologique. Il y aurait lieu de se pencher sur une meilleure compréhension des interactions entre les libérés qui séjournent en maison de transition et l'équipe clinique. Cela pourrait aider à améliorer les rapports sociaux entre des personnes non volontaires et tous ceux et celles qui ont à les contrôler, surveiller et aider selon un modèle humaniste d'intervention, et ce, tout en étant rigoureux dans l'application de la loi.

RÉFÉRENCES

Abadinsky, H. (2012). *Probation and Parole: Theory and practice* (11th ed.). Upper Saddle River (New Jersey). Prentice Hall.

Blankstein, H. G. (1986). Sanctions et traitements: incompatibles ou non? Rapport Groningen (pp. 65-79): Groningen: Université d'état de Groningen.

Bonta, J. et D. A. Andrews (2007). Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité. Rapport pour spécialistes n° 2007-06, Ottawa, Sécurité publique Canada.

Buchan, G. (1972). Authority a viable concept in the helping process. Revue canadienne de criminologie, 14, 297-304.

Casoni, D. (1996). À propos de l'offre de traitement en milieu correctionnel : guérir, soigner, aider.

Criminologie, 29(1), 109-120.

Chauvenet, A. et all. (1994). Le monde des surveillants de prison (Presses universitaires de France ed.). France: Presses universitaires de France.

Feeley M., et S. J. (1992). The New Penology: Notes on the Emerging Strategy of Corrections and Its Implications. Criminology, 30(4), 449-474.

Gosselin, J. (1979). La relation d'aide en contexte d'autorité. Intervention, 54, 5-14.

Lynch, M. (2000). Rehabilitation as Rhetoric: The Ideal of Reformation in Contemporary Parole Discourse and Practices. Punishment & Society, 2 (1), 40-65.

Palmer, S. E. (1983). Authority: an essential part of practice. Social work, 28, 120-125.

Quirion, B. (2006). Traiter les délinquants ou contrôler les conduites : le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie, Criminologie, Vol. 39, N° 2, 137-164.

Quirion, B. (2009). Le détenu autonome et responsable la nouvelle cible de l'intervention correctionnelle au Canada, Revue de droit pénal et de criminologie, Vol. 89, N°. 7-8, 818-835.

Quirion, B. et D'Adesse, L. (2011). « De l'évaluation clinique au calcul de probabilité : le recours aux outils actuariels dans les pénitenciers canadiens», Criminologie, Vol.44, N°2, 225-250

Seiter, R. P. et West, A. D. (2003). Supervision Styles in Probation and Parole. Journal of Offender Rehabilitation, 38(2), 57-75.

Sigler, R. T. (1988). Role conflict for adult probation and parole officers: Fact or myth. Journal of Criminal Justice, 16(2), 121-129.

Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. Déviance et Société, 26(1), 83-104.

Whitehead, J. et Lindquist, C. (1985). Job Stress and Burnout Among Probation/Parole Officers Perceptions and Causal Factors. International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 29(2), 109-119.

Wilson, James Q. (2006). «What Works?» Revisited: New Findings on criminal Rehabilitation. In Haas, K. C. A., Geoffrey P. (2006). *The dilemmas of corrections: multidisciplinary perspectives (5th ed. ed.). Long Grove, Ill.: Long Grove, Ill.: Waveland Press.*

LE RETOUR EN COLLECTIVITÉ

d'ex-détenus aînés présentant des problèmes de consommation d'alcool : défis et réflexions sur le plan de l'intervention

Par Isabelle Langlois

Finaliste pour le Prix du ministre de la Sécurité publique du gouvernement du Québec pour son mémoire de maîtrise

Le vieillissement de la population carcérale est une réalité bien présente. Depuis quelques années, plusieurs études s'intéressent à mieux comprendre ce phénomène afin de proposer des solutions pour adapter les établissements carcéraux. Néanmoins, un nombre beaucoup moins important de chercheurs se sont intéressés aux détenus aînés dans le cadre de leur retour en communauté. Pourtant, cette réalité sera de plus en plus présente et celle-ci représente de nombreux défis au niveau de l'intervention. Dans le cadre de notre rapport de stage à la maîtrise en criminologie à l'Université de Montréal, nous désirions mieux comprendre la réalité des ex-détenus aînés avant des problèmes de consommation d'alcool dans le cadre de leur retour en communauté. Le but était d'amorcer une réflexion sur des pistes

d'interventions adaptées et aidantes. Pour ce faire, nous avons complété un stage d'une durée de 80 jours au sein du CRC Beauce. Plus spécifiquement, nous avons effectué des entretiens semi-dirigés avec cinq résidents aînés du centre, des analyses des dossiers de ceux-ci, un suivi individuel complet, ainsi que des observations in situ. Ces analyses nous ont permis de mettre de l'avant que ce groupe vit plusieurs difficultés dans le cadre de leur retour en communauté, et ce, sur divers plans tels que la santé, l'emploi, le réseau social et les finances. De plus, face à la réalité vécue par cette population spécifique, nous avons mis de l'avant les défis rencontrés au niveau de l'intervention et nous avons entamé une réflexion sur le type d'intervention à privilégier. Pour ce faire, des recommandations cliniques générales et spécifiques sont identifiées. Le présent texte a donc pour objectif de résumer les éléments saillants et les principaux résultats de notre rapport de stage.

DÉFINITION D'UN DÉTENU AÎNÉ

La population des détenus aînés compte maintenant pour plus de 23% de la population pénitentiaire canadienne (Sécurité publique Canada 2014).

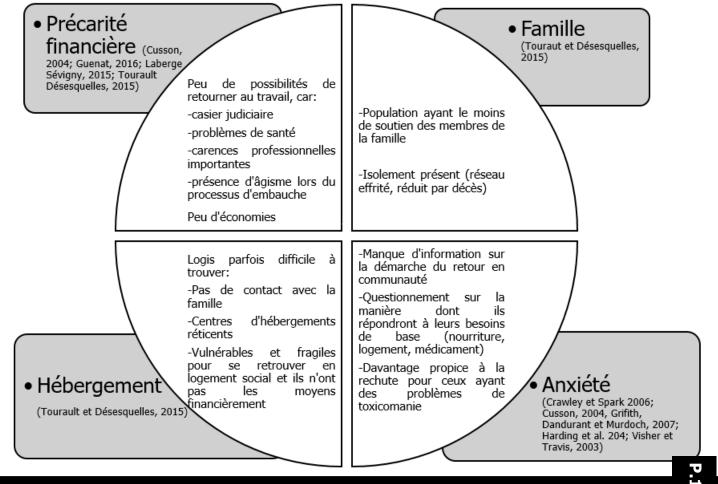
L'âge de 50 ans est retenu comme étant le point de référence qui considère un détenu comme un aîné (Aday, 2003; Cusson, 2004; Hurley, Stojkovic, 2007). Cet âge a été retenu en raison des conditions carcérales (fouilles régulières, promiscuité de la cohabitation avec d'autres détenus), des ruptures sociales, de l'isolement vécu et des mauvaises habitudes de vie qui font en sorte qu'ils présentent un vieillissement prématuré dès l'âge de 50 ans

(Aday et Krabill, 2013; Cusson, 2014; Désesquelles, 20015 et Touraut, 2015b).

Bien que peu d'études s'intéressent à cet aspect, la toxicomanie est présente chez les détenus aînés et l'alcool représenterait la plus consommée chez substance la délinguants aînés (Arndt, Flaum et Turvey, 2002). En effet, l'étude d'Arndt, Flaum et Turvey (2002) chiffre à 71 % le nombre de délinguants aînés de son échantillon présente une problématique de consommation d'alcool (n=180). L'étude de Gal (2002) souligne de son côté que 58% des délinquants aînés auraient des troubles de consommation d'alcool. Les problèmes d'alcool varient donc entre 58% et 71% selon ces deux études.

LES DIFFICULTÉS VÉCUES FACE AU RETOUR EN COMMUNAUTÉ POUR LES DÉTENUS AÎNÉS EN GÉNÉRAL

Les difficultés vécues par les détenus aînés lors de leur retour en communauté sont multiples, mais qu'en est-il lorsque l'on ajoute à cela une problématique de consommation d'alcool? Notre rapport de stage révèle une fragilité et une vulnérabilité chez cette population lors de leur retour en communauté. En effet, ils ont des problèmes de santé physique (maux quotidiens, diminution de leur capacité physique, maladies diagnostiquées) et mentale (fatique cognitive, anxiété, état dépressif, perte de mémoire) qui rendent le retour en communauté plus ardu que pour les autres détenus. Malgré que l'emploi soit un aspect fondamental dans les conditions légales des contrevenants de notre rapport de stage, la plupart ont eu peu ou pas de rapport avec l'emploi dans leur vie. Il devient alors difficile pour eux de mener à bien cette condition. Certains vivent en situation de précarité financière, ayant accordé de grandes



sommes d'argent à la consommation d'alcool. Certains vivent de la solitude, conséquemment à la consommation d'alcool ou encore par le fait que leur réseau social se rétrécit par divers décès. Il y a également le fait que le risque de rechute est toujours présent, puisqu'ils ont consommé de l'alcool sur une longue période de leur vie. Malgré la présence d'une grande motivation, le fait de devoir surmonter plusieurs défis, et pour certains, de vivre de l'anxiété peut les mener à une rechute, ayant eu le réflexe de consommer lors des moments difficiles de leur vie.

Notre rapport de stage met également de l'avant des difficultés vécues par les ex-détenus aînés ayant des problèmes de consommation d'alcool lors de leur séjour en centre résidentiel communautaire (CRC). Par le fait qu'ils sont

celui du CRC fait en sorte qu'ils font face à une difficulté d'adaptation. Quelques-uns expriment leur difficulté à suivre le rythme, ayant plusieurs démarches à faire lors de leur séjour.

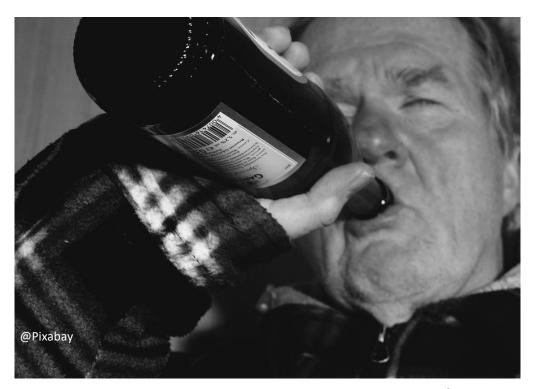
Il est donc possible de dire que les ex-détenus aînés ayant des problèmes de consommation d'alcool font face à des difficultés dans le cadre de leur retour en communauté. Toutefois, il est important de souligner que les points que nous avons avancés sont des aspects présentés par les contrevenants, sans qu'ils ne soient tous affectés de la même façon. Ils ne présentent pas tous les mêmes difficultés et ils ne les cumulent pas tous en même temps.

DES DÉFIS SUR LE PLAN DE L'INTERVENTION

Les intervenants font également face à certains

défis, indiquant ne pas se sentir suffisamment outillés pour répondre aux besoins spécifiques détenus aînés et soulignant un manque de connaissances (Aday Krabill, 2013; Cusson, **Touraut** 2004; et Désesquelles 2015). En effet, ils ne sont pas suffisamment renseignés sur la dynamique d'une personne vieillissante et, particulièrement, plus ayant vécu une période

d'incarcération. Ils ont alors diverses lacunes quant à l'identification des besoins spécifiques que présentent les ex-détenus aînés, qu'ils soient sociaux ou émotionnels, mais aussi quant aux limitations que peuvent présenter certains

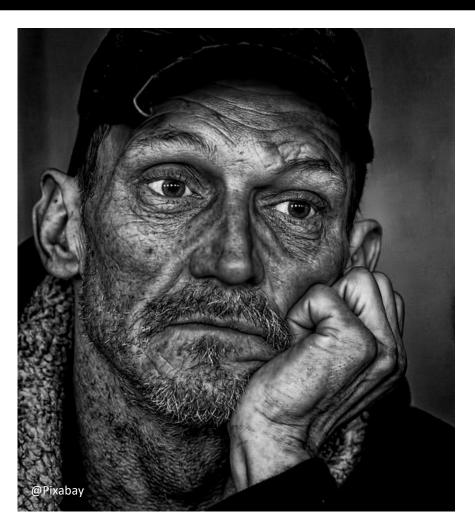


vieillissants, certains présentent diverses difficultés sur le plan de leurs conditions physique et mentale, ils expriment que le cadre est rigide. Effectivement, l'écart entre le mode de vie des contrevenants aînés à l'extérieur et d'entre eux (Aday et Krabill, 2013; Cusson, 2004; Touraut et Désesquelles, 2015). Notre rapport de stage a permis de constater également que, pour répondre à leurs besoins spécifiques, les intervenants ont besoin d'avoir plus de temps avec cette population de contrevenants, puisqu'ils demandent un accompagnement plus soutenu.

UN MANQUE DE CONNAISSANCE DE PART ET D'AUTRE

D'une part, les ex-détenus aînés ne semblent pas toujours comprendre en quoi consiste leur retour en communauté. Ils ont des incompréhensions sur les étapes de leur séjour et ils ne semblent pas avoir reçu beaucoup d'information

sur ce que comprend celui-ci, et ce en quoi ils se sont engagés. Il y a également présence de confusion dans les rôles de chaque intervenant qui gravite autour des détenus aînés. Ils ont difficultés donc des à comprendre démarches à effectuer et la nécessité de cellesci, dans le cadre de leur retour en communauté. D'autre part, il est possible de dire que les détenus aînés ne connaissent pas nécessairement ce que représente le processus de vieillissement chez un être humain, ainsi que les conséguences d'une consommation d'alcool abusive à long terme, physiquement et cognitivement. Le retour en communauté peut donc représenter un défi pour les détenus aînés, puisqu'en participant à des activités qui s'apparentent davantage à leur quotidien, ils prennent conscience des effets du vieillissement sur leur corps et sur leur esprit.



Finalement, le manque de connaissances et de préparation chez les détenus aînés ainsi que chez les intervenants représentent une difficulté au niveau de l'intervention, puisque chacun se retrouve dans une situation nouvelle qui demande une période d'adaptation et d'apprentissage.

PEU D'INITIATIVES POUR CETTE POPULATION À CE JOUR

Au Canada, la seule initiative connue se situe à Montréal, soit le service Oxygène. Ce service offre de l'aide aux délinquants aînés condamnés à perpétuité, à une longue peine ou libérés à un âge avancé (Maison Cross Road, 2015).

DES RECOMMANDATIONS CLINIQUES

Les réalités vécues par les ex-détenus aînés ayant des problèmes de consommation

d'alcool doivent être prises en compte. Il faut donc voir à s'adapter et à développer des manières d'intervenir aidantes pour cette population. Cependant, il est important de préciser que cela engendre de nombreux défis pour les intervenants. Conséquemment, voici quelques recommandations cliniques générales et spécifiques que nous avons mises de l'avant dans notre rapport de stage :

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- -Bénéficier de plus de temps lors des suivis individuels ;
- -Tenir compte de certains décalages entre le cadre légal (Plan d'intervention correctionnel (PIC), certificat) et la réalité des contrevenants aînés¹;
- -Avoir plus d'informations sur le vieillissement et les conséquences d'une consommation d'alcool abusive à long terme, pour les délinquants aînés et pour les intervenants.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

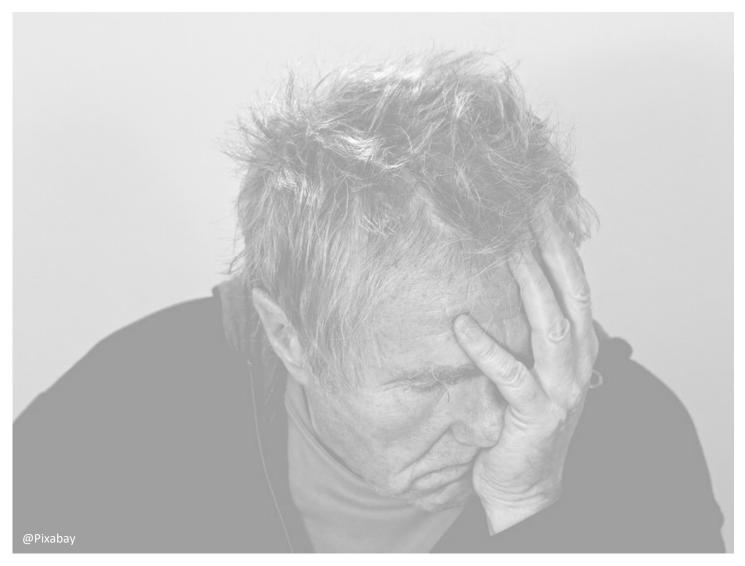
- -Élaborer divers moyens de communication (verbal, écrit, visuel) pour obtenir une meilleure compréhension ;
- -Tenir des rencontres plus courtes et plus fréquentes, en début de journée ;
- -Conscientiser face aux deuils vécus (capacités physiques et mentales, réseau social, mode de vie consommation, etc.) par cette population spécifique et les accompagner;
- -Renforcer les interventions motivationnelles².

Les éléments mentionnés représentent pour nous ce qu'est une approche gérontologique, soit le fait d'être sensibilisé face à la possibilité que les contrevenants plus âgés puissent faire face aux conséquences reliées au vieillissement. De plus, en ayant davantage à l'esprit cette possibilité et en connaissant les réalités du vieillissement sur une personne aînée, les divers acteurs ayant un rôle à jouer dans le cadre du retour en communauté des détenus aînés seront plus en mesure de dépister les capacités et les incapacités des contrevenants. Ils se verront également mieux outillés pour intervenir auprès de ceux-ci connaissant en ajustements qu'il est possible de faire pour tendre vers une approche gérontologique. Toutefois, nous sommes consciente que cellesci ne s'appliquent pas systématiquement à tous les délinquants aînés qui présentent des problèmes de consommation d'alcool. Certains contrevenants aînés auront un cheminement semblable à celui d'autres contrevenants et ne se verront pas avoir de besoins particuliers face à l'intervention. De plus, les recommandations au niveau de l'intervention que nous avons apportées n'ont pas des résultats systématiques et immédiats. Cela peut prendre un certain temps avant de voir des résultats face à un changement chez le délinguant aîné. Il est également possible de dire qu'une période d'essais et erreurs est parfois requise avant de mettre en place des interventions et des moyens qui sont adaptés aux réalités et aux capacités du délinquant aîné. Les présentes recommandations cliniques soulevées dans ce rapport sont utiles et aidantes, mais pas systématiques.

2. La notion de bilan de vie est une réalité présente davantage chez les contrevenants aînés que chez les autres résidents. Plusieurs parlent de ce constat négatif qu'ils font de leur vie et dans lequel ils expriment, pour la plupart, avoir de grandes déceptions, réalisant tout le négatif vécu, souvent relié à leur consommation d'alcool. Ils ont plutôt tendance à oublier ce qu'ils ont fait de bien et de positif, ce qui les freine à apporter des changements. L'approche motivationnelle est donc de mise, puisqu'elle nous permet de renforcer les capacités de la personne et mettre en lumière les forces de celle-ci. Elle nous permet donc de nous concentrer sur leurs buts, leurs valeurs et les forces qu'ils ont pour mettre en place les changements

qu'ils souhaitent apporter dans leur vie.

^{1.} La demande d'occuper leur temps en travaillant ou en effectuant du bénévolat est une condition légale souvent mise de l'avant lors d'un retour en communauté. Or, certains désirent simplement reprendre leur mode de vie d'avant, en arrêtant de consommer, mais sans nécessairement faire des activités et encore moins se trouver un emploi. Ils énumèrent quelques besoins et désirs, mais la sphère de l'occupation n'est pas présente dans la majeure partie des cas. Certains objectifs des plans d'interventions peuvent représenter un décalage par rapport à la capacité et le mode de vie des ex détenus aîné ayant des problèmes de consommation d'alcool. En effet, de par leurs conditions physiques et cognitives, les objectifs du plan d'intervention correctionnel sont parfois difficilement réalisables pour eux. Il y a également une notion de temps qui peut représenter un enjeu important. Les objectifs à atteindre sont souvent demandés dans un délai relativement court et les ex-détenus aînés auraient besoin de plus de temps pour être en mesure d'illustrer certains changements. Malgré tout, certains ne sont simplement pas en mesure de les atteindre à cause de leurs situations spécifiques.



Pour conclure, nous croyons que notre rapport de stage s'avère pertinent, puisqu'il amène un début de réflexion au niveau de l'intervention auprès d'ex-détenus aînés ayant des problèmes de consommation d'alcool au moment de leur retour en communauté. Cependant, il nous semble essential que cette population constitue un point d'intérêt dans le domaine de la recherche, afin d'être en mesure de mettre en place et de développer des interventions adaptées et aidantes pour que le retour en communauté de ce groupe perdure dans le temps. En effet, sachant que la présence de délinguants aînés dans les milieux carcéraux année, le retour augmente chaque communauté de cette population sera une situation également plus fréquente. Il est donc

important de continuer d'augmenter les connaissances et de maintenir un intérêt envers les détenus aînés ayant des problèmes de consommation d'alcool lors de leur retour en communauté.

RÉFÉRENCES

Langlois, I. (2017). Le retour en collectivité d'ex-détenus aînés présentant des problèmes de consommation d'alcool : défis et réflexions sur le plan de l'intervention (Mémoire de maîtrise inédit). Université de Montréal.

LES DÉFIS DE L'ACCÈS

à une mesure de libération anticipée au Québec

Par Chloé Leclerc

Professeure, Université de Montréal

Par Marion Vacheret

Professeure, Université de Montréal

Par Joao Velloso

Professeur, Université d'Ottawa

Cette recherche est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines dans le cadre d'un programme partenariat octroyé au projet Accès au droit et à la justice (ADAJ), dirigé par Pierre Noreau. Cette recherche est basée sur une présentation réalisée dans le cadre du congrès 2017 de la Société de criminologie du Ouébec. Elle comprenait également participation de Sophie Bélanger du Bureau du Protecteur du citoyen, de David Henry de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), d'Élaine Raza, du ministère de la Sécurité publique (MSP), de David Sultan de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (COLC), tous partenaires de cette recherche. Nous les remercions pour leur implication.

La Loi sur le service correctionnel du Québec, 2007, convoque en vigueur en automatiquement au tiers de sa sentence tout condamné à une peine comprise entre 6 mois et 2 ans moins un jour devant la Commission des libérations conditionnelles, afin d'établir s'il peut obtenir ou non une sortie anticipée au tiers de sa sentence. Cette même loi, prévoit une permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle survenant au sixième de la peine. Or, cet accès à une mesure de libération anticipée pour les condamnés à une peine provinciale est, à l'heure actuelle, questionné. En effet, les données publiées annuellement tant par la CQLC que les Services correctionnels du Québec (SCQ) montrent qu'un grand nombre de personnes incarcérées renoncent à se présenter devant la CQLC.

L'objet de notre recherche vise donc à comprendre ce phénomène. Pour ce faire, nous avons mis en place un partenariat avec les organismes de la chaîne pénale qui interviennent à un moment ou à un autre de la prise charge carcérale et de la mise en liberté sous condition, soit les SCQ du Québec, la CQLC, l'ASRSQ et enfin, comme regard externe, le Bureau de la Protectrice du Citoyen.

À L'ORIGINE DE LA RECHERCHE

Ce projet prend pour prémisse un taux de renonciations à libération une anticipée préoccupant, car ce phénomène est en porte-àfaux avec les fondements du système correctionnel québécois. En effet, celui-ci privilégie la protection de la société via une réintégration sociale soutenue et encadrée dans le cadre des mesures de libérations anticipées. Le phénomène de renonciation soulève ainsi de

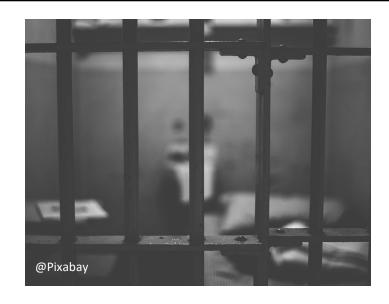
multiples enjeux tant organisationnels que sociaux ou individuels.

LE CONTEXTE

Le contexte politique du tournant des années 2000 a donné lieu à plusieurs évènements importants pour notre réflexion. D'une part, il a donné naissance à la Loi sur le système correctionnel du Québec entrée en vigueur en 2007. Cette loi propose une refonte en profondeur du processus de prise en charge carcérale. Centré sur la mise en place d'une structure décisionnelle stricte, un modèle d'évaluations, de suivis individuels et de prises de décisions a été adopté. Il s'appuie sur une collecte d'informations exhaustives et nécessite le développement de l'informatisation des dossiers, informatisation non encore acquise aujourd'hui. D'autre les données part, statistiques des services correctionnels du Québec montrent que cette organisation est confrontée, depuis l'entrée en vigueur de cette loi, à une augmentation de sa population moyenne quotidienne en institution. seulement cette augmentation génère un taux d'occupation problématique dans plusieurs institutions, mais encore elle alourdit la charge de travail des intervenants du milieu. De fait, bien que le système soit théoriquement centré autour d'une philosophie de réinsertion sociale des personnes incarcérées, les taux de renonciation nous indiquent qu'en pratique, ce système peine à accomplir sa mission d'offrir des libérations anticipées au bon moment et dans de bonnes conditions.

LES DONNÉES ORIGINELLES

Les données de 2010 à 2016 sur les décisions entourant la remise en liberté sous conditions révèlent trois constats préoccupants. D'une



part, bien que les détenus aient accès à une permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle à partir du sixième de leur peine, les données révèlent que le pourcentage de personnes admissibles qui font une telle demande varie annuellement entre 15 et 19 %. D'autre part, les données montrent qu'entre 2010 et 2016, en moyenne, 31% des audiences sont reportées. Si ces taux et les motifs invoqués varient d'un établissement à l'autre, une part importante d'entre eux prennent leur source dans des situations qui pourraient être évitées (documents manquants et attente d'une place dans une ressource notamment). Finalement, les données indiquent que près d'une personne sur deux renonce à son droit d'être entendu par la CQLC pour obtenir une éventuelle libération conditionnelle au tiers de sa sentence. Ce phénomène récurrent (le taux varie annuellement entre 42 et 54 %), varie toutefois d'un établissement à l'autre. Il oscille entre 17 et 72 % selon les institutions.

LES ENJEUX QUI EN DÉCOULENT

La renonciation soulève plusieurs questions centrales. En terme de droit à la justice pour les personnes détenues, il s'agit de savoir si la décision de renoncer à une forme ou une

autre de libération anticipée est faite de façon libre et éclairée. Le profil particulièrement vulnérable des personnes incarcérées dans une institution carcérale, leur perméabilité rumeurs de la part de codétenus, les présupposés sur le faible taux d'octrois des libérations conditionnelles ou sur le caractère exagéré des conditions qui y sont associées, sont tous des éléments qui font que pour beaucoup, la décision de renonciation pourrait s'appuyer sur des informations erronées ou incomprises. Par ailleurs, pour accéder à une sortie anticipée, la personne incarcérée doit avoir bénéficié d'une évaluation, d'une prise en charge et d'un accompagnement adéquat, et

@Pixabay

ce, dans des délais assez courts, ce qui est parfois difficile à garantir dans le contexte organisationnel actuel. En termes sécurité publique, le modèle québécois s'appuie sur l'idée, démontrée par la recherche, la que

meilleure façon de protéger la collectivité passe par l'octroi de services d'aide, de suivi et d'encadrement lors du retour en société. Ainsi, Pierre Lalande et Pierre Landreville, dans une étude menée en 2016 sur la population des services correctionnels du Québec, montrent que les sorties en fin de sentence sont synonymes de davantage de récidives que les autres formes de sortie. La multiplication des sorties en libération d'office est donc nettement plus hasardeuse en termes de protection de la société, puisqu'elles ne permettent aucun accompagnement du justiciable. Livré à luimême, ce dernier n'est pas accompagné dans la résolution des problèmes auxquels il était confronté avant sa détention, mais se retrouve également souvent dans des difficultés accrues en raison même de sa détention. Le phénomène de renonciation engendre ainsi d'importants coûts sociaux, organisationnels et individuels.

HYPOTHÈSE RÉSULTATS FT **PRÉLIMINAIRES**

DES QUESTIONS DE REPRÉSENTATIONS **DÉFIS DES ACTEURS** ET DE **ORGANISATIONNELS**

Plusieurs hypothèses, liées aux représentations que les acteurs se font du processus ou liées

> défis aux organisationnels, émergent des différentes rencontres de travail entre l'ensemble des partenaires de la recherche. Ainsi, il est question des préjugés négatifs qui peuvent

> exister face à la libération

conditionnelle (jamais octroyée, trop difficile à respecter, ou encore à risque pour collectivité). La méconnaissance du soutien et de l'encadrement offerts en communauté est également évoquée, expliquant alors l'hésitation des acteurs professionnels à recommander ou accorder une libération conditionnelle. L'accès à l'information sur le processus, les conditions possibles ou les critères décisionnels, et ce, tant pour les justiciables et les agents des services correctionnels aue les différents pour organismes, ainsi que la forme même des informations transmises, ressortent comme des enjeux de taille malgré les efforts accomplis au

cours des années. Finalement, le suivi et l'accompagnement, tant à l'interne qu'à l'externe, bien que déterminants dans l'interprétation des possibilités de libération anticipée, soulèvent le problème des ressources qu'ils nécessitent.

DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES : UNE ETHNOGRAPHIE

Myriam Charrette, étudiante à la maîtrise à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, a réalisé une ethnographie dans trois établissements carcéraux provinciaux afin de comprendre comment le contexte de l'institution et les pratiques de ses acteurs peuvent avoir un impact sur la renonciation. L'étudiante a fait une première série d'observations (3 semaines) dans une prison de taille moyenne assez typique en termes de reports et de renonciation. Elle a observé plusieurs rencontres, des audiences Commission devant la des libérations conditionnelles et elle a eu plusieurs discussions avec les agents de probation, les titulaires et les conseillers milieu carcéral en de établissement. Ses premiers résultats - bien que non représentatifs de tendances observées dans le système correctionnel puisque l'analyse porte actuellement sur un établissement et moins d'une dizaine d'employés du service correctionnel québécois – éclairent certains éléments de cette hypothèse.

Selon ses observations, les agents de probation et les agents titulaires jouent un rôle important pour déboulonner les mythes entourant la libération conditionnelle chez les détenus. En effet, elles montrent que si certains détenus se présentent avec une vision très pessimiste du processus de libération conditionnelle et de leur chance d'obtenir une libération conditionnelle, les agents de probation et les titulaires ne généralement cautionnent pas leurs représentations et tendent à leur indiquer qu'ils ne peuvent présumer de la décision des commissaires. Toutefois, ses observations montrent également que les acteurs du système carcéral ajustent leurs pratiques au profil du contrevenant. Ainsi, devant un détenu ayant plusieurs bris ou échecs lors de mises en liberté ou de probation, les titulaires et les agents de probation insistent davantage sur les risques et désavantages de la libération conditionnelle, et ils sont beaucoup moins enclins à encourager les détenus à soumettre une demande, leur rappelant que les remises en liberté sont généralement assorties des conditions strictes à respecter jusqu'à la fin de la peine, ce que la sortie en libération d'office n'impose pas.

Ces observations et ces entrevues, bien que limitées, permettent également de voir comment les représentations des agents sur la libération conditionnelle teintent leurs interventions, leurs attentes et, possiblement, les décisions des détenus. Pour les acteurs rencontrés dans cet établissement, la remise en liberté est de loin la manière la plus sécuritaire de retourner les détenus en communauté. Ils indiquent privilégier la libération conditionnelle pour une très large majorité de détenus, même





ceux présentant des risques de récidive, puisque pour ces individus, il leur apparaît essentiel qu'ils bénéficient d'un encadrement lors de leur retour en communauté. Leur stratégie est alors de recommander un encadrement strict de la assez sortie, notamment via un hébergement dans une ressource. Ainsi, lors des observations de leur préparation des plans de sortie, l'étudiante à la maîtrise constate qu'ils sont très réticents à recommander un détenu qui souhaite retourner chez lui, sans être hébergé par une ressource. Ce constat vaut également pour les détenus qui représentent peu de risque de récidive. On perçoit dès lors très facilement qu'ils misent beaucoup sur les ressources à l'extérieur pour encadrer et gérer le risque.

Enfin, ces données suggèrent que des situations administratives exceptionnelles et temporaires peuvent jouer sur ces problèmes d'accès. Pendant période la de l'observation. l'établissement était confronté à un fort roulement de personnel (surtout des conseillers en milieu carcéral), réduisant d'autant sessions d'accueil et d'information sur la conditionnelle certains libération et programmes. plusieurs Parallèlement, des acteurs rencontrés ont indiqué avoir, moment du passage de l'étudiante, moins de dossiers à gérer qu'à l'habitude, ce qui leur permettait un meilleur suivi et une meilleure préparation des détenus pour leur audience.

DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES : DES ANALYSES STATISTIQUES

Stéphanie Lord, également étudiante à la maîtrise, a parallèlement procédé de sont côté à des analyses de régression logistique pour identifier les caractéristiques des détenus et des dossiers qui étaient plus fortement associées à la renonciation. Ses analyses reposent sur une cohorte d'individus admissibles à une libération conditionnelle en 2016. Les résultats préliminaires actuels ne portent que sur les hommes qui avaient fait l'objet d'un LS/CMI (échelle d'évaluation du risque et des besoins, utilisée par les SCQ, pour déterminer le profil de risque ainsi que les facteurs généraux sur lesquels intervenir dans le cadre du suivi correctionnel), soit 2 402 détenus. Quatre constats méritent d'être soulignés. D'une part, la recommandation de l'agent correctionnel joue un rôle majeur dans la renonciation. En effet, lorsque les agents ne recommandent pas la libération des détenus, ceux-ci ont près de 4 fois (3.7) plus de probabilité de renoncer. À elle seule, cette variable permet d'expliquer 20% de la renonciation. Toutefois, à noter que 20% des détenus de l'échantillon non recommandés par leur agent choisissent néanmoins présenter une demande, et que 10% de détenus recommandés par leur agent choisissent malgré tout de renoncer.

D'autre part, ces données montrent que les détenus ayant fait l'expérience d'une révocation lors d'une précédente libération conditionnelle renoncent à 54% comparativement à 39% chez ceux qui n'ont pas connu de révocation. Parallèlement, les difficultés passées avec le respect des conditions ont également un effet

structurant sur les renonciations : le fait d'avoir eu un bris de condition lors d'une période de surveillance dans la communauté (ce qui concerne 79% des détenus) augmente la probabilité de renoncer de 2.4 fois. Également, le fait d'avoir déjà été incarcéré dans une prison comme celui d'avoir provinciale eu un manquement disciplinaire au cours d'une incarcération double la probabilité de renoncer¹. Au final, on constate que ceux qui n'ont jamais été en prison auparavant et qui n'ont jamais eu d'accusation ou de révocation lors d'une période surveillance ont seulement 15% de probabilité de renoncer.

Finalement, même en prenant en considération l'ensemble des variables précédemment mentionnées et le niveau de risque de l'accusé (mesuré par l'outil d'évaluation du risque LSCMI), ces données montrent que les autochtones ont 2.5 fois plus de probabilité de renoncer. Également, ceux qui n'avaient pas

d'emploi au moment du délit (1.5), comme ceux avec des problèmes d'alcool ou de drogue (respectivement de 1.5 et 1.8) renoncent plus fréquemment.

EN CONCLUSION

Une réintégration sociale réussie passe par une sortie soutenue et encadrée. Elle devrait être accessible à la plus grande - sinon à toute - la population carcérale. Notamment, elle devrait être offerte à ceux et celles qui en ont le plus besoin, soit les personnes judiciarisées qui sont perçues «à risque», ou encore celles qui se percoivent elles-mêmes comme ayant la plus grande difficulté à s'y conformer, et qui tendent par le fait même à y renoncer. Plusieurs éléments commencent à émerger de nos travaux. Il s'agit maintenant d'approfondir nos données, puis d'élaborer un projet pilote en vue de mettre en place les structures les plus à même de résoudre les défis rencontrés lors de l'accès à des mesures de libérations anticipées.

1. Le manquement disciplinaire et le bris de condition ont également un effet indirect sur la renonciation puisqu'ils augmentent la probabilité que l'agent ne recommande pas la libération du détenu.



Formulaire d'adhésion



Nom :		Prén	om :	
Courriel (ob)	ligatoire) :			
Organisme :				
Fonction : _				
Coordonnée				
No:	Rue:			App. :
				nce :
Coordonnée				
				App. :
				nce :
Code postar			101	
Domicile Bureau		acturation soit celle du		ébec se font exclusivement par courriel.
Ci-joint, un chè	que à l'ordr	e de la Société de crimir	ologie du Québe	c pour un montant de :
50 \$ (1 an, membre régulier) 🗆				
90 \$ (2 ans, membre régulier) $\ \square$				
25 \$ (1 an étudiant*/retraité) 🗆				
* Les étudiants doivent présenter une preuve d'attestation d'étude à temps plein				
J'autorise la SC qui désirent m'			les organismes p	oublics ou privés du milieu de la justice
À des fins statis	stiques, veui	illez s.v.p. cocher votre	ormation profes	sionnelle :
	_	 Psychologie 		eignement
Psychiatri	e	□ Travail social	□ Autı	re (spécifiez) :

Devenir membre ou renouveler votre adhésion

Qui peut devenir membre? Toute personne concernée par l'administration de la justice pénale, quelle que soit sa formation ou sa profession.

Quelles sont les avantages que vous recevrez en étant membre de la Société de criminologie du Québec?

- · participer aux activités organisées par ou avec la Société de criminologie du Québec;
- · recevoir gratuitement le bulletin *Ressources et vous*, 3 fois par an;
- obtenir une réduction sur les frais d'inscription pour les différentes activités organisées par ou avec la Société;
- · obtenir une réduction sur des formations;
- · permettre de s'impliquer activement dans certains comités et;
- · pouvoir échanger avec d'autres intervenants.

Comment faire?

Pour adhérer, il suffit de remplir et retourner le formulaire à la page précédente et d'y annexer un chèque au montant de votre cotisation, selon la catégorie. En payant cette cotisation, vous devenez membre pour une période de 12 ou 24 mois complets à partir de la date de réception de votre inscription. Nous vous ferons par la suite parvenir un reçu, le montant payé étant déductible d'impôt.

Prix

- · Membre régulier pour un an : 50 \$
- · Membre régulier pour deux ans : 90 \$
- · Étudiant-e ou retraité (avec attestation officielle) : 25 \$

Chèque ou mandat-poste à l'ordre de :

Société de criminologie du Québec 400 montée St-François

Laval (Québec) H7C 1S7

Pour communiquer avec le service aux membres par courriel : crimino@societecrimino.qc.ca

Merci de nous aider à accomplir notre mission.

